OUVERTURE DE L'ANNÉE JUDICIAIRE À BOUMERDÈS...

Une meilleure prestation attendue

Entre, d'un côté, les convictions et les assurances affirmées des magistrats de la circonscription de Boumerdès quant au respect des droits des citoyens et l'application stricte des lois de la République, et l'avis divergent, voire mitigé observé au sein de l'opinion publique de l'autre, la région souffre indéniablement de manque de repères autonomes permettant, d'une part, de départager ou de recadrer les avis des uns et des autres et, d'autre part, la mise en place d'une voie de recours supplémentaire pour le respect des droits citoyens.

Photo : DR

Tout abus sera sanctionné.

C'est probablement l'idée et la conclusion que fera un observateur à l'issue de l'année judiciaire qui s'est achevée dans la circonscription de Boumerdès. Une autre commence. A l'issue de la cérémonie d'ouverture présidée par le président de la cour, Djellab Abdelkader, nous avons abordé le procureur général près cette cour, Boumediène Bacha, sur un sujet considéré comme étant dans la conjoncture sociopolitique que vit notre pays.

Il s'agit notamment de la garde à vue et du respect des droits des prévenus par tous les services de sécurité. «Je vous assure que la justice contrôle tout le processus dans tous les services de sécurité et sans exclusive.» Et d'ajouter : «Tout abus sera sanctionné. Je vous rappelle que tout contrevenant (entendre agent des services de sécurité) est passible des assises.» C'est la seconde fois, depuis son arrivée dans la région de Boumerdès, que nous le sollicitons à cet effet...

Par deux fois Me Bacha ne s'est pas départi de son assurance pour répondre aux questions concernant le travail des services de sécurité sur le terrain, y compris les services spéciaux de l'ANP particulièrement en matière de lutte antiterroriste. Pour lui, la formation aidant — mais sûrement aussi la sanction —, les mentalités ont positivement évolué au sein des services de sécurité et de la magistrature vers plus de respect des droits de chacun.

Améliorer la qualité des prestations da la justice

«Après avoir éliminé les retards, nous nous attellerons à améliorer la qualité de la justice pour aller vers davantage d'équité dans le jugement des affaires», affirme Me Bacha. Effectivement, au vu des statistiques fournies à cette occasion, il ne reste que 2 972 affaires en civile et 4 950 autres en pénal à traiter sur les 17 237 dossiers en civil et 46 395 autres dossiers hérités des précédentes années judiciaires ou réceptionnés durant celle qui vient de s'achever. L'accélération des traitements des affaires, particulièrement dans le pénal, a été régulièrement mise à nu par des avocats qui nous avouaient en aparté que cette cadence frisait souvent le traitement expéditif ; «la similitude des affaires permettait aux magistrats de traiter rapidement les dossiers», rétorque le procureur général. Par ailleurs, le magistrat a annoncé la création d'une troisième chambre correctionnelle au niveau de la cour qui traitera les procès en appel. En tout état de cause, au niveau de la cour de Boumerdès, on table désormais sur la qualité des prestations. Répondant aux critiques s'agissant de la non-exécution des décisions de justice, le procureur a mis en garde ceux qui s'aviseront à empêcher la concrétisation des jugements : «Ils seront poursuivis», dit-il. Il a, en outre , imputé, en matière civile, la non-exécution de centaines de jugements aux parties en conflit qui exploitent la loi pour retarder la mise en exécution des actions. Concernant le pénal, Me Bacha estime que l'absence de structures sécuritaires dans certaines parties de la circonscription notamment les zones montagneuses rend difficile la tâche aux services de sécurité.

Le commun des justiciables pense, quant à lui, que ces services rechignent, parfois, singulièrement dans les centres urbains, à mettre en pratique l'autorité que leur confère la loi pour assister les exécuteurs de jugements, de peur de réactions virulentes de l'une des parties en conflit.

Insertions des détenus

Le procureur de la République a annoncé la création d'un service externe qui s'occupera de la réinsertion des détenus. Cette structure s'appuiera, selon lui, sur la contribution de la société civile et les spécialistes pour aider les détenus condamnés à s'insérer dans la vie sociale, dès leur sortie de prison.

«Les résultats obtenus nous dictent à persévérer dans cette direction et renforcer ce programme. Cette démarche donnera au détenu une perspective qui l'éloignerait à 90 % de la récidive», conclut-il.

Abachi L.

... Et à Tlemcen

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'année judiciaire, le président de la cour a mis en exergue la nouvelle approche et la refonte du système judiciaire. Tout en évoquant l'expérience de l'année écoulée en s'attardant sur des détails de grande importance, le président a surtout tenu à rappeler que la nouvelle carte judiciaire et la réforme restent tributaires de l'élément humain d'où l'appel lancé aux magistrats pour une transparence totale et l'application de la loi dans le respect des droits de l'homme.

L'année judiciaire est donc ouverte et 87 affaires sont inscrites pour la première session criminelle. Les faits qui seront jugés concernent des personnes en détention, en liberté et d'autres en état de fuite et ce, pour divers délits. Les affaires liées au terrorisme sont au nombre de 50 dont 40 en état de fuite. Rappelons aussi que le procureur général dans son intervention a insisté sur le respect du détenu et son insertion dans la vie active.

Un programme de formation professionnelle est élaboré pour les détenus sans qualification et des cours assurés aux candidats aux examens du bac et du BEF. Notons que le pourcentage de réussite de l'an dernier sont encourageants : 60% au BEF et 50% au bac en milieu carcéral.

M. Zenasni

JUMELAGE ANNABA-DUNKERQUE

Création d'une agence de l'urbanisme

La commune de Annaba disposera avant la fin de l'année 2008 d'une agence de l'urbanisme (AUA) à l'image de celle (Agur) existante depuis 35 années à Dunkerque, ville française, avec laquelle elle est jumelée depuis le début des années 1970.Tel est le point d'orgue qui a ponctué la rencontre entre les élus de ces deux villes.

La convention signée en ce sens précise qu'une enveloppe financière a été mise à disposition pour la concrétisation de ce projet maturé depuis l'année 2004.

D'un montant de 690 000 euros, l'équivalent de 15 millions de dinars, cette enveloppe englobe plusieurs participations dont celles de l'Union européenne, 300 000 euros, les mairies de Dunkerque et de Annaba avec chacune le versement de 135 000 euros et le ministère français des Affaires étrangères pour 120 000 euros. MM. Mohamed Ghazi, Michel Delabare et le Dr Bensaïd Abdellah-Nabil, respectivement wali de Annaba, ministre d'Etat, député-maire et président de la commission du logement social à Dunkerque et président de l'Assemblée populaire communale de Annaba se sont, tour à tour, exprimés sur l'opportunité d'exploiter et de fructifier au mieux la coopération et le partenariat dans les domaines économique, social et culturel. C'est dans ce cadre qu'ils ont décidé de matérialiser dès le 10 novembre 2008 le projet de création de l'AU Annaba en partenariat avec des techniciens dunkerquois. La convention signée pour une période de 2009 à 2011 dispose qu'Agur assurera l'assistance, le conseil technique, la formation des techniciens algériens, la mise en place d'outils d'observation et établira annuellement un diagnostic dans tous les domaines d'intervention urbanistique, la réhabilitation des tissus anciens et du patrimoine de la ville de Annaba. C'est dans ce cadre que les élus de la quatrième ville d'Algérie et Dunkerque ont décidé de renforcer leur coopération et de développer leurs échanges. Conscients que leurs villes respectives représentent une richesse économique, industrielle, maritime, culturelle, humaine et sociale, MM. Bensaïd et Delabare ont affirmé leur volonté commune d'établir de nouveaux liens, de resserrer ceux déjà existants et de développer une coopération basée sur le respect mutuel des intérêts de chaque partie. Selon M. Delabare, l'Union européenne suit de très près ce type de coopération y compris celui similaire de Bizerte (Tunisie).

Elle serait même disposée à investir davantage dans le cadre du jumelage entre villes permettant de faire coïncider les préoccupations des collectivités concernées. La convention entre les 2 villes (Annaba et Dunkerque) signée ce dimanche a été considérée par des membres de la délégation dunkerquoise comme étant un label permettant aux actions de coopération du genre de bénéficier de fonds communautaires européens.

A. Djabali

ORAN

Un nouveau siège pour le tribunal pénal

Le tribunal pénal d'Oran sera installé, à compter de fin novembre, dans un nouveau siège implanté à l'est de la ville, a annoncé lundi le procureur général près la Cour de justice d'Oran.

La réception de la nouvelle infrastructure donnera lieu à un «redéploiement bénéfique» tant pour les magistrats et les auxiliaires de la justice que pour les justiciables, a-t-il souligné lors d'une conférence de presse animée conjointement avec le président de la Cour d'Oran en marge de l'ouverture de la nouvelle année judiciaire.

Le procureur général a fait savoir, dans ce contexte, que l'ancien siège du tribunal pénal (Es-Seddikia) accueillera les services du Statut personnel dont les locaux, situés également à *haï* Es-Seddikia, abriteront désormais les archives judiciaires.

Le magistrat a rappelé, en outre, qu'un nouveau tribunal civil et administratif vient d'ouvrir ses portes aux justiciables à *haï* El-Othmania (ex-Maraval). Il a ajouté que d'autres projets sont inscrits pour la réalisation du futur siège de la cour de justice et des nouveaux tribunaux d'Es-Sénia, Gdyel et Bir El-Djir, lesquels ont fait l'objet d'un concours d'architecture dont les soumissionnaires seront connus le 9 novembre, date d'ouverture des plis prévue au siège de la wilaya.

Deux nouveaux établissements péni-tentiaires, d'une capacité d'accueil de 1 000 détenus chacun, sont projetés, par ailleurs, à Oran, à la sortie des localités de Bir El-Djir et Oued Tlélat, a indiqué le magistrat. Le président de la cour de justice a mis l'accent, de son côté, sur l'amélioration de la qualité des prestations fournies aux justiciables, induite notamment par les diverses actions initiées dans le cadre de la réforme de la justice.

S'agissant du nouveau pôle pénal régional de lutte contre le crime organisé, les deux responsables ont fait savoir que douze premières affaires sont en voie de traitement au niveau de cette instance spécialisée créée en mars dernier.

APS